FAITS DIVERS

Aude/P-O Vents violents: accidents et alerte maintenue

Les vents violents qui ont soufflé jusqu'à 140 km/h vendredi, notamment sur le littoral, sont à l'origine de plusieurs accidents de la route dans le secteur de Leucate (Aude), heureusement sans gravité. Dans les P-O, les pompiers ont effectué une soixantaine d'interventions. L'alerte aux vents violents est maintenue dans l'Aude et les P-O ce samedi. La prudence est recommandée pour les manifestations de plein air (le festival Sol y Fiesta a été annulé à Leucate) et sous chapiteau. Les préfets des deux départements ont également pris un arrêté de limitation de vitesses sur l'A9 110 km/h pour les voitures et les motos, 70 km/h pour les camions de plus de 7,5 t et les véhicules de transport de personnes.

Gard Un cadavre dans une cabane

Un agriculteur a découvert le cadavre d'un homme dans une cabane isolée, mardi à Boissières. La victime a été identifiée. Il s'agit d'un Allemand âgé d'une vingtaine d'années qui s'est pendu - les résultats de l'autopsie l'ont confirmé ce vendredi - après avoir incendié son véhicule.

P-0 Arrestation de trois trafiquants

La police judiciaire de Mulhouse (Haut-Rhin) a annoncé vendredi l'arrestation de trois trafiquants de drogue, dans la nuit de mercredi à jeudi, dans la région de Canohès (P-O), près de la frontière espagnole. Les enquêteurs ont mis la main sur 150 kg de résine de cannabis, 1 kg de cocaïne, deux pistolets automatique et mitrailleur. Le trio est soupçonné d'avoir importé dans le Grand Est, depuis 2013 et probablement depuis le Maroc, plus de 800 kg de drogue qu'ils auraient fait transiter par l'Espagne. Pour une valeur estimée entre 2 et 2,5 M€. Les trois suspects doivent être déférés dès lundi devant un juge d'instruction de Colmar.

Un ex-pilote accuse

Justice | Un ancien navigant d'Air Austral, désormais retiré dans l'Hérault, dénonce des manquements liés à la sécurité des vols. Et a déposé plainte.

e l'ascète marathonien, il en a le physique. Plutôt longiligne donc. La pugnacité également. Un plus peut-être car six ans, David Rocher, aujourd'hui installé à Vic-la-Gardiole, entre Sète et Montpellier, s'est lancé dans une bataille où l'endurance le dispute à l'aléatoire.

Un combat aussi singulier que rarissime vis-à-vis du milieu professionnel, généralement taiseux, qui était alors le sien. En 2009, alors officier pilote de ligne, sur Boeing Triple 7 chez Air Austral, il a décidé d'attaquer son employeur en justice pour mise en danger des passagers. Mais aussi des équipages de la compagnie ultramarine, basée sur l'aéroport Roland-Garros à Sainte-Marie (île de La Réu-

Des faits qui se seraient déroulés entre 2007 et 2011 et dont il a, pour partie, été acteur puisque parfois assis en place droite (celle du copilote) dans le cockpit des biréacteurs gros porteurs d'Air Austral.

Un expert judiciaire lui donne raison pour quatre événements

Fin 2009, David Rocher porte plainte une première fois. Classée sans suite par le parquet en 2010.

Un an plus tard, Gérard Éthève (fondateur et PDG d'Air Austral jusqu'en 2012) et la compagnie déposent plainte à leur tour pour dénonciations calomnieuses contre David Rocher. Relaxé en première instance, puis condamné en appel, (confirmé par un arrêt en cassation de 2014), David Rocher est finalement licencié. Et ses quatre plaintes au total toutes classées ou jamais instruites.



■ Pilote ou co-pilote, David Rocher a lancé plusieurs alertes.

Photo Illustration V. P.

Mais en septembre de cette même année, l'ex-pilote fait atterrir un mémoire argumenté de 160 pages sur le bureau de la doyenne des juges d'instruction de l'île. L'une de ses pairs est saisie du dossier et démarre une instruction. Reprise, depuis, par Françoise Pétureaux, vice-présidente chargée de l'instruction. Laquelle décide alors de demander un rapport à un expert judiciaire aéronautique. Le 25 janvier dernier, celui-ci (François Grangier, commandant de bord chez Air France, instructeur...) rend son

Un document de plusieurs dizaines de pages dont les conclusions donnent raison à David Rocher sur quatre événements précis: le retour d'un appareil de Mayotte à La Réunion le 24 février 2007 alors qu'un cyclone se préparait à toucher l'île; six vols locaux effectués par un ATR 72 le 5 novembre 2010 avec un siège dédié au personnel navigant commercial défectueux (*); le maintien d'un vol Sydnev-Nouméa le 14 janvier 2011, malgré l'arrivée sur l'île française d'un épisode cyclonique. Et, enfin, la mise en ligne d'un Boeing 777 entre La Réunion et Paris le 26 septembre 2011. Et ce, après la réparation de fortune d'une déchirure située à l'arrière du fuselage, au niveau d'une zone pressurisée, à la suite d'une collision provoquée par un véhicule de piste. Un "bricolage" qui avait interpellé les

techniciens d'Air France Industries

une fois l'avion posé à Paris. Lesquels avaient, autant par incrédulité que prudence face à ce cas d'école. contacté Boeing. Le constructeur imposant alors, de manière univoque, l'immobilisation immédiate du long courrier jusqu'à sa complète remise en état selon ses process.

JEAN-FRANÇOIS CODOMIÉ

jfcodomie@midilibre.com

▶ (*) En novembre 2010, Son Ho Phona. un autre commandant de bord constatant à son tour cette défaillance, avait refusé l'avion et déclaré un "no go". Une décision qui relève du droit de tout commandant de bord s'il estime qu'une défaillance, un équipement manguant, un aléa météorologique ou d'infrastructure ou encore le déclenchement (même intempestif) d'une alarme est susceptible de remettre en cause l'intégrité d'un vol. Licencié par la compagnie, le commandant Son Ho Phong avait été réintégré fin décembre, après une menace de grève brandie par le personnel.

Au civil, lundi

Outre ce dossier, David Rocher attaque aussi au civil après avoir gagné au pénal pour harcèlement moral et discrimination syndicale (seul l'ex-PDG a relevé appel). Défendu par Me Valérie Soulié, l'ex-pilote et son conseil montpelliérain réclament 5 M€ de dommages et intérêts à la compagnie aérienne. Car depuis, David Rocher a été médicalement déclaré inapte au pilotage de tout appareil, fut-ce celui d'un avion léger. Le délibéré doit intervenir ce lundi.

Me Navarro: «Air Austral entendue à sa demande»

« Tant Air Austral que Gérard Éthève souhaitent laisser travailler la justice et ne veulent pas entrer dans le jeu médiatique de Monsieur Rocher. Mes clients veulent que l'instruction suive son cours de manière sereine et attendent que tout retombe comme un soufflé», indique Me Guillaume Navarro. Depuis son cabinet, l'avocat parisien se dit serein face aux multiples procédures engagées par David Rocher. Mais va également plus avant: «Ce monsieur est un

ex-pilote qui a eu, au cours de sa carrière, à un moment donné, un comportement plus que déviant et irrationnel. Ce qui a conduit le chef pilote de la compagnie à demander de ne plus l'affecter. Tous les pilotes refusaient de voler avec lui. » Dans un courrier adressé à l'ex-PDG d'Air Austral, en date du 11 mai 2010 et qu'ils ont cosigné, le directeur des personnels navigants techniques (les pilotes) et le chef du secteur Boeing 777 évoquent ouvertement la dangerosité supposée de David

Rocher. Imaginant même un scénario identique à celui survenu au vol 9525, celui de l'Airbus A319 de la compagnie à bas coûts Germanwings qui s'est écrasé fin mars dans les Alpes. Il est, en outre, question de menaces et propos orduriers tenus par David Rocher dans des mails envoyés à un certain nombre de salariés. Dans un droit de réponse diffusé à la suite d'un article relatif à l'affaire, publié le 2 avril dernier dans Le Journal del'île (quotidien réunionnais), Gérard

Éthève l'assure: «La sécurité des vols a toujours été ma priorité.» Le fondateur d'Air Austral remet également en cause l'expertise judiciaire. « (...) Ce rapport n'a, ainsi, aucune portée. Et ses conclusions pourront être aisément contredites. » Dernière information enfin: à ce jour, ni Gérard Éthève ni Air Austral n'ont été mis en examen. «Mais celle-ci a été entendue à sa demande, le 15 avril», précise Me Navarro.

J.-F. C.



